

L'école de musique de Panissières est dynamique !

L'école de musique de Panissières propose des cours individuels (de batterie, de piano, de guitare, de clarinette, de flûte, de trompette et de saxophone) et des cours collectifs de formation musicale (solfège). Les cours sont ouverts à tous à partir de 7 ans, et, sans limite d'âge ! Un cours d'éveil musical est proposé à partir de 5 ans.

Et comme la musique est un art qui se partage et se communique, une classe orchestre pour les plus jeunes, et un groupe de musique contemporaine sont ouverts à tous les membres de l'école.

Cette année, en plus des deux auditions publiques (en décembre et en juin), l'école de musique a ouvert ses portes le 8 avril pour une heure musicale de piano. Les élèves de tous niveaux ont présenté de nombreux morceaux fort appréciés du public dans les locaux de l'école sous le regard de Damien Lefaure leur professeur.

Le 27 mai, les élèves de la classe clarinette et Elodie Brun, leur professeure ont convié les habitants du village à assister à une présentation de leur répertoire à la bibliothèque municipale. Ils ont eu plaisir à jouer des morceaux à plusieurs voix.



Sport ...

Du fait d'un manque de joueurs pour maintenir l'activité Volley le club de volley lance un appel à toutes les personnes désireuses s'inscrire au

BADMINTON

A ce jour le club dispose de 3 terrains de badminton. L'association ne pourra pas accepter trop de monde car il n'y a qu'un créneau horaire (le jeudi soir à 20h30) et le gymnase ne peut contenir que 6 terrains soit un maximum de 24 personnes jouant en double.

Vous pouvez vous inscrire rapidement afin que le club dispose de temps pour compléter son équipement en poteaux et filets.

Contactez le président du club : Michel DUTEL au 06.82.95.79.43.

TRAVAUX SUR LE COURS DE TENNIS N°1

L'entreprise ROUX DANIEL de la FRETTE (38) a effectué des travaux de réfections sur le terrain 1

Les travaux se sont déroulés en 3 étapes:



Etape 1: Nettoyage en profondeur pour enlever les mousses, les graviers et toutes les impuretés.

Etape 2: Réagrègement des parties les plus abîmées en privilégiant le carré du jeu (rouge)

Etape 3: Peinture complète des 2 couleurs verte et rouge

Musée

Retour en images sur la nuit des musées 2015 : environ 120 personnes ont franchi les portes du musée, pour une visite originale au gré des illuminations spécialement réalisées pour l'occasion. Les enfants, après avoir réalisé leur lumignon en tissu, se sont amusés à chercher les fantômes qui habitent l'ancienne usine. Ce fut une agréable soirée pour tous !

Durant tout l'été, les enfants pourront venir passer un moment sympathique au musée lors des ateliers créatifs. Au programme :

Judi 9 juillet, fabrication d'une comète en tissu (3€)

Mardi 21 juillet, initiation à la peinture sur soie (5€)

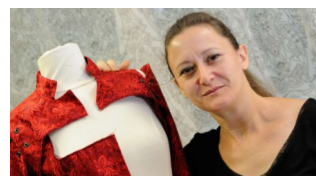
Judi 6 août, tissage nature (3€)

Mardi 19 août, broderie à encadrer (5€)



Pour les enfants à partir de 6 ans, sur réservation au 04 77 26 23 46.

L'été sera aussi l'occasion de (re) découvrir les collections du musée et la belle exposition "Corsets d'hier et d'aujourd'hui". Tous les vendredis, en juillet et août, rendez-vous à 15h au musée pour une visite guidée.



Les journées européennes du patrimoine auront lieu **samedi 19 et dimanche 20 septembre**. Le musée sera ouvert de 10h à 18h et l'entrée sera gratuite. Plusieurs animations autour du corset vous seront proposées, en présence de la corsetière Joëlle Verne qui vous fera découvrir son métier. Image "atelier Sylphe Renaison"

Bergerie LOU YETU
CECILIA & KEVIN PINCHAULT - 42360 PANISSIÈRES
06 87 50 72 28 ou 06 77 50 58 91

VENTE DIRECTE
TRANSFORMATION
DU LAIT DE BREBIS

Tomme
Lactique...
Yaourt nature ou vanille

UN PRODUCTEUR QUI VOUS PROPOSE
SA GAMME DE PRODUITS FERMIERS



MAIRIE



Horaires mairie :

Lundi au vendredi :

9h / 12h et 13h30 / 17h00

Samedi matin : 9h / 11h

Nous écrire :

Journal d'information de la commune de Panissières

Mairie

2 rue Denis Boulanger

Tél 04 77 27 40 40

Fax 04 77 27 40 41

mairie@panissieres.fr

Directeur de publication :

Christian Mollard

1000 exemplaires imprimés

par « Au fil de l'encre »

42360 Panissières

Interlocuteurs :

Laurent Mioche

Estelle Jacquemot

Accueil des nouveaux habitants

Bulletin trimestriel n°4 - juin 2015

Le 29 mai Monsieur le MAIRE et le conseil municipal ont accueilli les nouveaux habitants au musée de la cravate, 70 personnes ont répondu à cette invitation.

Ce fut l'occasion de présenter les grands projets de la commune et d'effectuer une visite guidée du musée.



La salle de l'Amicale Laïque a fait peau neuve

Le 7 juin le Président de l'Amicale Laïque a convié l'ensemble des acteurs de ce projet autour du verre de l'amitié. En effet, c'est dans une salle entièrement rénovée que les adhérents vont pouvoir se retrouver désormais.

Des travaux de réfection et de rafraîchissement de l'ensemble du local étaient devenus nécessaires. La commune s'était engagée à financer la pose d'un nouveau plafond et les travaux de peinture. Du fait de la réalisation de cet ouvrage, les membres de l'association ont décidé d'en profiter pour faire effectuer, à leur charge l'installation d'un poêle à bois, des travaux de plomberie et d'éclairage.

La municipalité et ses services techniques, l'Amicale Laïque ainsi que les artisans locaux retenus pour les travaux ont œuvré ensemble pour permettre à cette opération d'être réalisée dans les meilleurs délais. Il faut souligner l'investissement des bénévoles de l'Amicale qui se sont réellement impliqués dans la réalisation et le suivi des travaux.



RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2015

De nouvelles activités.....

ECOLE PRIMAIRE

Lundi : accompagnement aux devoirs **Appel aux bénévoles (on s'adapte à vos disponibilités)**

Mardi : travail autour du patrimoine, bricolage jardinage, sports divers, détente bien être, danse (zumba...), activités manuelles.

Jeudi : bricolage jardinage, relaxation yoga, travail autour du livre, langue des signes, activités manuelles, sport.

Vendredi : jeux société, découverte de l'anglais, sport, activités manuelles, chorale ?

Appel aux associations de Panissières pour venir faire découvrir leur discipline sur un ou plusieurs vendredis de 15h30 à 16h30.

ECOLE MATERNELLE

Quatre ATSEM gèrent les activités chaque jour en proposant diverses activités : peinture, yoga, origami, rencontre inter-générationnelle, musique....



Pour toutes les personnes ou associations voulant donner un peu de temps aux enfants, contacter Régine Terrailon (regine.terrailon@panissieres ou en Mairie) ou Jennifer (coordinatrice TAP) au 0698008067.

Casting sur la commune !

2 castings ont eu lieu sur notre commune au mois de juin. L'équipe de production recherchait des enfants et des adolescents en vue d'un éventuel tournage de film cet été dans la région.

Culture et Patrimoine



Dans le cadre de la **foire de la Saint Loup**, un petit « pèlerinage » sera organisé jusqu'à la Chapelle Saint loup (retour possible avec une navette). La commission culture vous y proposera une animation musicale: « Fleurs de chansons » avec Mr Dubessy au son de l'accordéon de Mr Lyonnard. Pendant ce week-end une exposition de photographies de Panissières réalisées par Mme Agnès Noailly y sera présentée.

Dès à présent, réservez votre soirée **du 7 novembre !** La municipalité vous convie à un **concert GOSPEL** en l'église de Panissières, à 20h30 avec le groupe vocal « Entre Ciel et Terre ».

Si vos pas vous conduisent jusqu'à la Chapelle Saint Loup, n'hésitez pas à pousser la porte. La clé est à votre disposition chez Mme Lévy, maison juste en face.

Notre foire de la Saint Loup se déroulera **le samedi 26 septembre 2015**, un comité de foire a été mis en place afin de donner un nouvel élan. Notre objectif redynamiser cette manifestation avec de nouvelles animations prévues cette année : Animations de rue (orgue de Barbarie, concours de boules carrées) - Pôle Artisanat locaux - Pôle des Saveurs - Forum des Associations - Mini Ferme - Apéritif + Repas à midi.

Nous vous attendons nombreux !

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

NON

Au delà des troubles de voisinage provoquant des nuisances d'odeurs et de fumées, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants (particules, dioxines et benzène...). Ce sont des composés cancérigènes qui ont un impact sanitaire et environnemental.

Règle générale : Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets verts à l'air libre. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 € (article 131-13 du code pénal)**.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour **nuisances olfactives**. Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants que : 5900km parcourus par une voiture diesel ou 18400 par une voiture essence, 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre une déchetterie.

NE BRÛLONS PAS NOTRE CAPITAL SANTE



Espaces Verts...

JARDIN PUBLIC

Le captage d'une résurgence d'eau à été réalisé afin d'assainir le terrain et de drainer cette eau en direction de la retenue d'eau du jardin public pour apporter un renouvellement complémentaire aux 3 sources existantes qui alimentent le bassin.

EMBELLISSEMENT DES GRANDS PLACES

Dans le cadre de la diminution de l'emploi des désherbants, une partie des zones sablées place de la liberté ont été engazonnées. Cela apporte une note verdoyante « aux grands places » .



ELLE EST ARRIVÉE... !



Nous en avons annoncé l'achat lors du numéro 3, la balayeuse vient d'être réceptionnée. Cette machine polyvalente peut également être équipée d'une tondeuse. La machine ainsi que le pack balayage ont été financés par la Communauté de Communes des Collines du Martin et serviront également aux 7 autres communes avec un conducteur de la Commune de Panissières. Le pack tondeuse, lui, a été financé par la commune de Panissières.

Depuis plus d'un an, nos efforts de réorganisation et d'achat de matériel n'ont pas été récompensés. Un cambriolage, une certaine nuit du 26 Avril 2015 a obligé la Commission Voirie à recommencer ses consultations de prix et les choix de nouvelles machines.

Nous avons fait face à cette mésaventure du mieux possible pour que l'entretien, le nettoyage et les travaux prévus puissent se faire dans de bonnes conditions malgré tout. Avec persévérance, petit à petit, tout revient dans l'ordre.

VOISINAGE : PASSER LA TONDEUSE !



La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ! La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet.

Le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche : de 10h00 à midi